Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20260219-D2026_08-DE

N° **2026 - 08**

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***12 février 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février *à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, *Maire*, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, *adjoints*, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, GUILLARD Frédéric, ROSSELIN Elodie, LESEC Sylvie, BRIAND Claude, JOLIVET Jean-Philippe, TROCHU Pierre,
Etait absent : LE VAILLANT Nicolas,
Madame Anne-Marie MORICE a été élue secrétaire de séance.

Thème : Droit de Préemption Urbain
Objet : Parcelle ZH 113

Monsieur le Maire présente la demande de Maître BRUN Arnaud, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle ZH 113 (7, rue des Archers), située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de ne pas préempter la parcelle ZH 113

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS